

Délibération 2022-03-CA P

Séance du 10 mars 2022

**Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration**

Cadrage des possibilités de promotion pour la voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni dans l'amphithéâtre 500 du bâtiment Matisse, site du Mont Houy le jeudi 10 mars 2022 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim Artiba, Président ;

Vu la Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;
Vu l'avis favorable du comité technique du 24 février 2022 ;
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts-de-France (UPHF) ;
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées Hauts de France (INSA HdF) ;

Le quorum étant atteint,

Monsieur le Président donne la parole à madame la vice-présidente du conseil d'administration qui présente le dispositif dit de « repyramidage » pour l'accès temporaire au corps des professeurs des universités. Il est proposé au conseil d'adopter les possibilités de promotions suivantes au niveau de l'établissement expérimental :

Article 1 nombre de promotions

- Possibilités offertes en 2021 : 1 pour l'INSA HdF et 3 pour l'UPHF
- Possibilités offertes en 2022 : 0 pour l'INSA HdF et 3 pour UPHF

Article 2 répartition selon les sections du Conseil National des Universités

- Année 2021 : Sections 02, 03, 74 pour l'UPHF et 27 pour l'INSA hdf
- Année 2022 : Sections 06, 27, 33 pour l'UPHF

Article 3 répartition interne au corps des maîtres de conférences

Les promotions exceptionnelles bénéficieront, dans la mesure du possible, selon les préconisations nationales pour $\frac{3}{4}$ aux maîtres de conférences hors classe et $\frac{1}{4}$ aux maîtres de conférences de classe normale.

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité des voix les possibilités de promotion

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes, le 14 mars 2022

Le Président

Professeur Abdelhakim Artiba

